



demain se décide aujourd'hui



Le saviez-vous que lorsque vous quittez le SCC vous avez droit à un différentiel de prime !!!

Nous allons vous raconter une petite histoire qui s'est déroulée dans l'unité SCC.

En juillet 2011, six agents sont convoqués devant le conseil de discipline pour abandon de poste, atteinte à l'image de l'entreprise et consommation d'alcool...

Les 6 agents ont écopé d'un mois de mise à pied et d'une mobilité imposée...

L'un de ces 6 agents, délégué syndical a, dans le cadre de cette mobilité forcée, touché un différentiel de prime de plusieurs milliers d'euros et est affecté sur la ligne 14.

Ce même agent décide 2 ou 3 ans plus tard de refaire une mobilité dans le sens inverse, sur un poste en nuit sur le site d'Issy les Moulineaux.

Ce n'est pas simplement l'histoire d'un agent, mais plutôt d'une organisation syndicale, la CGT pour ne pas la citer.

Cette organisation aurait pu, en 2009, faire un droit d'opposition sur le protocole SCOR.....

C'est cette même organisation qui permet à son représentant de revenir sur cette unité sinistrée.

Comment ce représentant peut-il dire que c'est une unité de merde, alors qu'il a tout fait pour y revenir...

C'est ce même agent qui a tenté, par tous les moyens, de dissuader les collègues de se pourvoir en justice dans le cadre de cette sanction double : 1 mois de mise à pied et mobilité imposée...

Mais ces collègues, soutenus par notre représentant syndical, n'ont pas avalé les couleuvres de la CGT...

Ils ont été en justice, ils ont tenu bon jusqu'à aujourd'hui, comme à l'image du SAT-RATP, ils ne lâchent rien et c'est tant mieux car la Cour d'Appel leur a donné raison.

Par jugement en date du 04/12/2018, la RATP a été condamnée à payer à chaque agent la somme de 10 000 Euros pour la double sanction et 1500 Euros de frais d'avocat...

Quel est l'intérêt de ce syndicat ou de son représentant d'empêcher les agents de faire valoir leurs droits, de se défendre ?

Quel intérêt personnel a ce délégué dans ce dossier dont il est partie prenante et concerné ?
Nous vous laissons juger.

En attendant, le SAT-RATP ne lâche rien et encore une fois, ce sont les agents qui sortent victorieux et la tête haute.

Le SAT RATP, le seul syndicat qui vous défend et vous représente efficacement.

Le SAT-RATP est l'allié incontournable de chaque salarié

